

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-028 - Séance du 08 septembre 2011

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 8

Date de convocation: 01 septembre 2011
Date d'affichage: 27 septembre 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 10/09/2011

Le huit septembre deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, CHOPIN René, CORNESSE Jean-Pierre, GIRARD François, PAJOT Marc, QUIGNARD Jean-Pierre

Absents : DESNOYER Fabrice, PATRIAT Elisabeth

Secrétaire: GUERIN Patrick

Objet : ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire informe les conseillers que, lors de l'assemblée générale de la Communauté de Communes du 21 septembre 2011, il a été évoqué la possibilité de constituer un groupement de commande pour l'acquisition de défibrillateurs.

Il a également été indiqué que l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pouvait accorder une aide financière.

En conséquence, Monsieur Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'équipement d'un défibrillateur pour la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de CREANCEY

DECIDE :

- De se doter d'un défibrillateur
- D'adhérer au groupement de commande coordonné par la Communauté de Communes de l'Auxois Sud
- D'autoriser Monsieur Maire à signer la convention relative au groupement de commande
- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à ce projet et généralement faire le nécessaire.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la
loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 28 janvier 2011



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/09/2011
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/09/2011